

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2021/2022



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°17 - publié le 17 novembre 2021



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°7

REUNION du 15 Novembre 2021

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphane MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Conformément aux directives du COMEX de la FFF, seuls les licenciés (dirigeants et joueurs) munis du Pass sanitaire pourront participer aux rencontres officielles.

Il est conseillé aux Clubs de prévoir un référent COVID ou à défaut tout dirigeant licencié pour le contrôle du Pass sanitaire (en présence de son homologue adverse).

La commission vous invite à prendre connaissance des directives concernant le protocole sanitaire sur le site du District.

RAPPEL : Pour les demandes de modifications (heure, date, terrains) pour une meilleure gestion de compétitions, merci de passer par Footclubs et de respecter le délai de 12 jours.

RAPPEL AUX CLUBS

La commission informe que pour tous les reports, les demandes doivent être validées par la commission. Aucun report ne sera accepté suite à une entente entre clubs.

Nous rappelons que les horaires du samedi 20h00 et du dimanche 12h30/13h00 (lever de rideau) et 14h30/15h00 (match principal) sont des horaires officiels.

Pour tous autres horaires, il vous faut l'accord du club adverse et l'homologation de la commission Seniors.

Après 3 mois de compétitions, la commission remarque, que beaucoup de clubs négligent l'utilisation de la tablette FMI, et par la même la transmission des informations relatives au match.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :

Éric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable :

Stéphane MONTALBANO

REFERENT D4 ET D5

Responsable :

Bernard DELORME

Pour la phase 2 de D5 : Modification règlementaire suite au comité de Direction, les modalités d'accès à la poule d'accession sont définies comme ci-dessous (remplace la précédente diffusion) :

Poule d'accession ➔ 54 équipes à savoir : les 3 premiers de chaque poule de la phase 1 + les 3 meilleurs Quatrièmes. Elle sera composée de 9 poules de 6 équipes.

Pour le Challenge qui concernera les équipes restantes et les nouvelles équipes ➔ sera constitué de X poules de 5 à 6 équipes.

RESPONSABLE DELEGATION ET REFERENT FMI

Responsable :

Éric THIVOLLE

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Le tirage du 3^{ème} tour de la coupe René GIRAUD qui se jouera le 28 Novembre sera disponible sur le site internet aux alentours du 15 Novembre.

Il y aura 1 match de cadrage le 18/12 pour retomber aux 1/8^{ème} de finale.

Concernant la Coupe Xavier BOUVIER, le 3^{ème} tour qui se jouera le 28 Novembre sera aussi disponible aux alentours du 15 Novembre, ce sera un tour de cadrage avec 7 rencontres à jouer pour arriver aux 1/8^{èmes} de finale.

RESPONSABLE VETERANS

Responsable :

Stéphan MONTALBANO

Les Clubs désirant s'engager dans la catégorie Vétérans sont priés de se faire connaître auprès de la commission rapidement, avant la clôture des engagements. Vous pouvez aussi contacter Mr MONTALBANO au 06.25.45.06.02.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU

US MONTELIER remplace le FC ALIXAN en championnat. Leurs deux premières journées sont reprogrammées.

Pour les rencontres non jouées pour des raisons d'intempéries, la commission vous prie de bien vouloir fournir un arrêté municipal (obligatoire) correspondant et d'en informer la permanence sportive. La rédaction d'un mail n'est pas suffisante. Penser à prévenir l'arbitre et l'équipe adverse.

Vous pouvez aussi appeler le responsable MR GLANDU 06.49.14.50.00.

Si un incident se produit au niveau de la FMI, merci d'établir une feuille de match papier (bien lisible) et d'indiquer par mail le problème rencontré avec la tablette.



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°15 du 16 / 11 / 2021

Présents : CHANAS Flavie, REBOULLET Mathilde, LAULAGNET Roselyne, BRESSON, Claude, AUBERT Philippe,
Excusés : FUSTIER Thomas.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Permanences : Le mercredi de 18h30 à 20h00.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

RAPPEL FMI :

Le mode de gestion de nos rencontres de compétitions de Football à 11 jeunes, impose l'utilisation de la FMI (Article 76 des RS du DDAF).

A ce jour de trop nombreux clubs se dispensent de l'obligation, pour des motifs divers et variés. Nous rappelons que les utilisateurs désignés doivent être en connaissance des paramètres de connection, à savoir identifiant et mot de passe.

A compter du week-end des 16 et 17 Octobre 2021, les dispositions administratives relatives au manquement de l'utilisation de la FMI seront appliquées (Absence feuille match informatisée : 26,30€).

TOURNOIS

Responsable : Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois futsal autorisés :

SARRAS SAINT VALLIER

-U 9 le 27 décembre 2021

-U 11 le 28 décembre 2021

-U 13 le 29 décembre 2021

-U 15 le 30 décembre 2021

VALLEE DU DOUX

-U 11, U 13 les 8 et 9 janvier 2022

ENTENTES – SAISON 2021 / 2022

Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les équipes de D1 en entente ne peuvent pas monter en Ligue

Ententes autorisées

Le premier club nommé gère l'entente

U9 : LABLACHERIE- LES VANS

U7- U9

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Thomas FUSTIER : 06.60.27.23.81

Les poules définitives sont sur le site en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

Prochains plateaux le 27 novembre 2021.

Rappel règlement :

Les plateaux **U 9** doivent se jouer **le samedi après midi à 14h.**

Si les clubs souhaitent jouer le matin, ils doivent obtenir **l'accord de tous les autres clubs de la poule sinon les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Prochains plateaux U9 le 27 novembre 2021.

Les plateaux **U 7** doivent se jouer **le samedi matin à 10h30.**

Si les clubs souhaitent jouer l'après midi, ils doivent obtenir **l'accord de tous les clubs de la poule sinon les plateaux se jouent obligatoirement à l'heure officielle.**

Prochains plateaux U7 le 27 novembre 2021.

Les fiches bilan disponibles sur le site dans documents- documents compétitions jeunes- doivent être complétées avant chaque plateau par le club organisateur et envoyées rapidement à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modification calendriers :

PROMOTION :

Poule A : Exempt 77 remplace VALENCE OL 3.

ESPOIRS :

Poule C : Exempt 78 remplace VALLEE DOUX 1 et VALENCE OL 3 remplace Exempt 78 :

VALENCE OL 3 remplace VALLEE DOUX 1. RHONE CRUSSOL reçoit le plateau du 13/11/2020.

BOURGEOIS :

Poule N : Intégration de US BAS VIVARAIS 3.

RAPPEL IMPORTANT :

De trop nombreuses feuilles de plateau sont insuffisamment remplies en ce début de saison. Les clubs doivent appliquer la rigueur nécessaire au renseignement de ces documents.

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Feuilles de plateau :

Les feuilles de plateau à utiliser sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions/FOOT D'ANIMATION.

A l'issue du plateau Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non-déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

Feuilles de matchs manquantes du 25 / 09 / 2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :

- Espoirs :
Poule I : AS PIERRELATTE.
- Bourgeons :
Poule A : FC CHATELET.
Poule J : EA MONTVENDRE.

Feuilles de matchs manquantes du 09 / 10 / 2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :

- Promotion :
Poule D : AS PIERRELATTE.
- Espoirs :
Poule A : AS CHAVANAY, FC CHATELET.
Poule G : ACE FC.
Poule I : DONZERE CO.
- Bourgeons :
Poule A : ES BOULIEU LES ANNNAY.
Poule C : FC CHANAS SERRIERES.
Poule I : AS VALENSOLLES.
Poule M : DONZERE CO, BOURG ST ANDEOL.

Feuilles de matchs manquantes du 16 / 10 / 2021, à retourner au District dans les plus brefs délais :

- Promotion :
Poule B : ST MARCEL LES VALENCE,
Poule D : RHONE VALLEES FC.
- Espoirs :
Poule G : EA MONTVENDRE,
Poule J : FC VALLON.
- Bourgeons :
Poule A : AS CHAVANAY,
Poule E : RHONE CRUSSOL FOOT.
Poule H : ES MALISSARD,
Poule I : RHONE VALLEES FC,
Poule N : JD VINEZAC.

Prochains Rendez-vous U11 : Samedi 20 Novembre 2021.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

1^{ère} Phase :

La 1^{ère} phase débute ce Samedi 20 Novembre 2021.

RAPPEL HORAIRE OFFICIEL U13 : LE **SAMEDI à 15H30**

Si un club souhaite faire une modification de match, celle-ci doit être effectuée via une demande de modification dans Footclub (Menu Compétition → Rencontres → Choix de la catégorie, date et équipe ; sélectionner le match à modifier et cliquer sur « Saisir une demande de modification ») à minima 12 jours avant la rencontre. Nous vous conseillons de vous rapprocher du club adverse au préalable pour que votre demande de modification soit acceptée par celui-ci dans Footclubs pour une homologation rapide.

Les résultats de matchs doivent être saisis avant le lundi midi qui suit la rencontre sur Footclubs par le club recevant et la feuille de match transmise sur l'adresse mail competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr aussi dans ce même délai.

➤ **Rappel D1 :**

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2022 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

➤ **Rappel D6 :**

Suite à l'engagement de nouvelles équipes en D6, les poules ont été modifiées. Merci de bien prendre connaissance des modifications pour votre club.

Merci de bien utiliser la feuille de match dédiée pour les U13 que vous retrouvez sur le site du District via le lien suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/fb5eb363b465199899bbbe449f7bcd2d.pdf>

Festival PITCH U13 :

La troisième journée de la coupe festival Pitch U13 aura lieu le **Samedi 11 Décembre 2021 à 14h30.**

Coupe Charles André U13 :

La deuxième journée de la coupe Charles André U13 aura lieu le **Samedi 11 Décembre 2021 à 14H30.**
Ce sera un tour de cadrage.

Merci de bien utiliser pour les coupes, les feuilles de matchs et de résultats dédiées que vous retrouvez sur le site du District via les liens suivants :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/c9d47b01e23982e030579187f9084c5d.pdf>

pour la feuille de match Coupe U13

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/bsk-pdf-manager/0cf9c0ae85e1a869ceae33b12bdcbee5.pdf>

pour la feuille de résultats Coupe U13

U15

Responsable : Flavie CHANAS : 06 21 43 38 99 & Roselyne LAULAGNET Mob : 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel aux clubs :

Nous rappelons que les courriers concernant les changements de terrain ou d'horaire doivent comporter obligatoirement le numéro du match concerné et provenir de la boîte officielle du club.

U16 INTERDISTRICTS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U18

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

L'horaire officiel des rencontres est fixé au dimanche à 10h00.

MODIFICATION DE RENCONTRE : Trop de demandes de modifications de rencontres sont rédigées et ne respectent pas l'Art. 13 des Règlements Sportifs (Délai des 12 jours pour répondre favorablement). Dernier jour de validation le mardi soir minuit.

Dans la catégorie U18 cette saison peuvent participer les joueurs nés en 2004, 2005, 2006. Les 2003 sont considérés comme des U19 et peuvent jouer en U19, U20 et SENIORS.

Les U15 ne peuvent pas pratiquer en U18.

Coupe GAMBARDELLA - 5^{ème} tour : Félicitations à l'équipe de l'US DAVEZIEUX 1 seule équipe des compétitions du District Drôme-Ardèche qui se qualifie brillamment contre une équipe qui évoluait un niveau de compétition supérieur. Le 6^{ème} tour se déroulera le 21 novembre 2021.

La rencontre U18D1 - US MOURS ST EUSEBE 1 / US DAVEZIEUX 1 est reportée au 27 novembre 2021.

COUPE Georges ETIENNE : Le 2^{ème} tour de cadrage de la Coupe Georges ETIENNE est en ligne. Cinq clubs sont exempts après tirage au sort : HAUTES RIVES GRAND SERRE, AS VEORE MONTOISON, VALLIS AUREA 2, SC BOURG ST ANDEOL 2, U.MONTELIMAR.S 2.

Lorsque les clubs font forfait, penser à prévenir, par email, la commission des jeunes, les officiels (arbitres, observateurs, délégués) désignés pour cette rencontre.

Pour les équipes qui évoluent en D1, merci aux clubs de penser à nous faire retour des fiches intentions. Pour rappel, ce document doit nous parvenir avant la dernière journée des rencontres « aller ». Il s'agit d'un questionnaire qui permet de vous positionner, en cas de monter au niveau régional.

FUTSAL JEUNES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Forfaits 1^{ère} Journée :

U15G : US PONT LA ROCHE ; AS SUD ARDECHE.

U18G : AS ST MARCEL LES VALENCE ; BARBIERES BRM ; CO DONZERE ; US BAS VIVARAIS.

Dates des prochains plateaux :

U13 : Les premiers plateaux initialement prévus les 23 et 24 Octobre sont reportés aux 18 et 19 Décembre 2021.

U15 : Week-end des 8 et 9 Janvier 2022.

U18 : Week-end des 8 et 9 Janvier 2022.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 11
du 16 novembre 2021

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les demandes de modifications de match sont à faire sur footclubs et ce, dès que vous avez connaissance de changements concernant les dates, les installations ou les horaires. Il est impératif que les deux clubs concernés donnent leur accord.

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire.

COUPES DEPARTEMENTALES CAMOU WOLF et DRESHER TARDY

Les engagements de la coupe CAMOU WOLF sont ouverts : l'ensemble des équipes qui évoluent en championnat à 11 sont pré-engagées par défaut. Si une équipe ne souhaite pas participer à la coupe il faut que le club adresse un mail à la commission féminine stipulant leur souhait de ne pas y participer.

Les équipes qui évoluent à 8 peuvent s'inscrire par mail également. Cependant elles devront jouer à 11 mais peuvent faire une entente uniquement pour cette compétition.

Le premier tour de la coupe se jouera le dimanche 16 janvier 2022 à 10h. Le tirage sera fait lors de la prochaine réunion de la commission féminine le 17 décembre 2021.

Date limite des engagements : 15 décembre 2021

POULE U11 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U11 (nées en 2011), les U10 (nées en 2012), les U9 (nées en 2013)

Ballon taille 4

Horaire officiel : Le samedi à 14h00

Merci de nous adresser au plus tôt, à l'adresse mail ci-dessus, la fiche plateau établie.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2009), les U12 (nées en 2010), les U11 (nées en 2011)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

Il est impératif d'enregistrer vos résultats sur Footclubs au plus tôt.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Suite à la réunion du 17 septembre au district et à la demande des clubs présents, peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2007), U14 (nées en 2008), U13 (nées en 2009) et U12 (nées en 2010).

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : Le samedi à 15h30

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18 (nées en 2004), U17 (nées en 2005), U16 (nées en 2006) et les U15 (nées en 2007)

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

En cas de dysfonctionnement de la tablette pour la FMI, il est obligatoire de remplir une feuille de match papier et ce, avant le début de la rencontre. Pensez à éditer un listing de vos licenciés, joueuses et encadrement à présenter si cela s'avère nécessaire.

FUTSAL

Tournoi futsal U15F le 11 novembre 2021 aux gymnases de Guilherand Granges et Vernoux : Les équipes de ST ROMAIN LA SANNE, TOURNON 2, FC540 1, FC540 2, DAVEZIEUX et RHONE CRUSSOL sont donc qualifiées pour la finale du mois de février 2022 à Bourg de Péage.

La commission féminine remercie les municipalités et clubs qui nous ont accueillis pour la phase 1 soit EYRIEUX EMBROYE, CHOMERAC, GUILHERAND GRANGES et VERNOUX.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que le samedi 27 novembre aura lieu la 2ème journée 100% féminine organisée par le district. Les clubs qui accueilleront cette journée sont Bas Vivarais et Davézieux.

A Davézieux de 9h à 11h30 : de U9F à U15F et de 11h30 à 14h les U18F

A Vesseaux de 9h à 11h30 : de U9F à U11F

A St Privat de 11h30 à 14h : de U12F à U15F et de 14h à 16h30 les U18F

Nous accueillerons sur cette journée aussi bien les joueuses licenciées que celles qui ne le sont pas.

Merci d'aller consulter la ventilation des clubs sur les différents sites ainsi que les modalités d'inscription sur le site du district.

De La commission féminine relance pour cette saison l'opération « femmes foot » en Drôme Ardèche.

Cette année, les clubs doivent mettre à l'honneur une joueuse (quelque soit son âge) qui s'implique dans la vie associative du club.

L'ensemble des clubs vont recevoir sur leur adresse mail officielle une présentation de cette opération ainsi que la fiche réponse à remplir et à nous retourner pour le 15 avril 2022.

Les lauréates seront reçues au district pour une réception.

Les clubs peuvent nommer au maximum 2 joueuses.

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les seniors F, Les U18F et les U15F. Les U15F peuvent encore utiliser des feuilles de match papier mais devront passer à la FMI en janvier donc autant le faire dès à présent.



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 05

REUNION DU 16/11/2021

(Par voie téléphonique et électronique)

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER N° 09

Match n° 23363723, Chateauneuf du Rhone 1 /Donzere 2, Séniors D4, poule E du 11/11/2021

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Donzere sur la qualification et/ou la participation du joueur DELORME Baptiste du club de Donzere pour le motif suivant : La licence du joueur DELORME Baptiste a été enregistrée moins de 4 jours francs avant le jour de la présente rencontre.

Après vérification du fichier « foot 2000 » il ressort que la licence du *joueur DELORME Baptiste* a été enregistrée le 02/11/2021 et donc qualifié le 07/11/2021.

En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte Donzere sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 10

Dossier n° 23493264, As Sud Ardeche 2 / FC Eyrieux Embroye 1, U18 D2, poule A du 06/11/2021

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de l'équipe de FC Eyrieux sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sud Ardèche, pour le motif suivant : des joueurs du club de Sud Ardèche sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification de la FMI du match Lyon Montchat As 1 / Sud Ardèche 1, U18 R2 poule D du 24/10/2021, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre citée en référence. En conséquence, la commission des Règlements rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte FC Eyrieux sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 11

Match n° 23362777, Davézieux Us 2 / Rambertois Fc 1, Seniors D3, poule A du 14/11/2021

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'équipe du FC Rambertois sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Davézieux pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus 2 joueurs mutés hors période.

Après vérification du fichier « foot 2000 » il ressort que les joueurs suivants :

- SOUMAH Mohamed, licence n° 2547309851
- MARCEAU Jules, licence n° 2544539839
- DOSSO Yaya, licence n° 9602655175

Sont dotés d'une licence « hors période »

Pour ce fait, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Davézieux Us 2 pour avoir aligné 3 joueurs dotés d'une licence « hors période » au lieu de 2 autorisés.

Davézieux US 2 : - (moins) 1 point ; 0 but

Rambertois Fc 1 : 3 points ; 2 buts

Le compte FC Eyrieux sera débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



District Drôme Ardèche de Football

Commission Terrains et Equipements



Réunion du mardi 16 novembre 2021

- **Présents :** PLAN Joël, ZAVADA Richard, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François,

COURRIER RECU DE LA LIGUE

Classement des Terrains et Installations sportives

- **NIVEAU T4 :**

MONTELMAR HIPPODROME-1 NNI N° 261980201. Cette installation est classée niveau 5 jusqu'au 25/11/2021.

La commission acte la demande de classement du 18/10/2021 (Mairie). La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite, suite à la visite du site, le 14/10/2021, par Monsieur Joël PLAN, Membre CDTIS du district de DROME ARDECHE. La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). La commission acte que la tribune est fermée au public. La capacité spectateurs est limitée à 299 personnes et 60 membres permanents. Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T4 (réglementation 2021), jusqu'au 14/10/2031.

- **NIVEAU T5 :**

MONTELMAR HYPODROME-4 NNI N° 261980204. Cette installation est classée niveau 5 jusqu'au 23/07/2022 (règlement 2014). La commission acte la demande de classement du 18/10/2020 (Mairie). La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite, suite à la visite du site, le 14/10/2020, par Monsieur Joël PLAN, Membre CDTIS du district de DROME ARDECHE. La commission rappelle que les zones de sécurité doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement TIS juillet 2021). Au regard des éléments transmis, la CRTIS LAURA classe l'installation au niveau T5 (réglementation 2021), jusqu'au 14/10/2031.

ECLAIRAGE CONFIRMATION

- **E5**

ANNONAY Stade JEAN DUPUIS - NNI N° 070100101. Cet éclairage était classé au niveau E5 (règlement 2021), jusqu'au 20/10/2020. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 11/10/2021 (mairie) et des résultats obtenus, suite à la visite de Monsieur Gérard GRANJON, membre de la

commission régionale des terrains de la ligue Auvergne Rhône Alpes, le 19/10/2021. Eclairage moyen : 208 lux Uniformité : 0.77 Mini / maxi : 0.56. La commission propose le classement de l'éclairage au niveau E5 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 19/10/2023.

- **E7**

ALIXAN Stade MUNICIPAL - NNI N° 260040101. Cet éclairage était classé au niveau EFOOT A11 (règlement 2014), jusqu'au 16/04/2020. La visite de confirmation de classement a été faite par Monsieur Richard ZAVADA, Président de la commission départementale des terrains du district de DROME ARDECHE, le 14/10/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement (Mairie) et des résultats suivants. Eclairage Classique Eclairage moyen : 118 lux Uniformité : 0.41 Mini / maxi : 0.15 La commission propose de classer l'éclairage au niveau E7 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 20/10/2023.

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

- **NIVEAU T4 :**

CLONAS SUR VAREZE – Stade de GRANGES BASSE - NNI N° 381140102, demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 21/10/2021 avec le rapport de visite du 21/10/21+ AOP du 21/10/2021+ Plans et plan de situation.

- **NIVEAU T4 SYN :**

SAINT ROMAIN DE SURIEU- Stade du PERE ANDRE 2 - NNI N° 384520102, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 15/10/2021 avec le rapport de visite du 15/10/21+ AOP du 15/10/2021, manque la date de mise en service et la date des Tests in-situ.

CLASSEMENT DES TERRAINS, CONFIRMATION

- **NIVEAU T5**

SAINT JEURE D'AY, STADE DE LA PLAINE NNI 72500101, demande de classement effectuée par B. DELORME le 15/10/2021, avec le rapport de visite du 14/10/21. + AOP du 15/10//2021.

ECLAIRAGE - INITIAL

- **E6**

SAINT ROMAIN DE SURIEU- Stade Du Père ANDRE 1 - NNI N° 384520101, demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 03/11/2021. Eclairage moyen : 178 lux - Uniformité : 0,70. Valeur mini / maxi 0.42.

ECLAIRAGE - CONFIRMATION

- **E5 (règlement 2014), E6 (règlement juillet 2021),**

CHOMERAC- STADE DE LA THEOULE - NNI N° 70660102, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 04/11/2021. Eclairage moyen : 187 lux - Uniformité : 0,63 Valeur mini / maxi 0.31.

PONT DE L'ISERE- COMPLEXE SPORTIF ANDRE DESPESSE 1 - NNI N° 262500101, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 02/11/2021. Eclairage moyen : 152 lux - Uniformité : 0,65 Valeur mini / maxi 0,44.

PUY SAINT MARTIN- Stade MUNICIPAL - NNI N° 262580101, demande de classement effectuée par M. J. PLAN le 10/11/2021. Eclairage moyen : 141 lux - Uniformité : 0,69. Valeur mini / maxi 0,41.

VALENCE- PLAINE DE JEUX BRIFFAUT 1 - NNI N° 263620601, demande de classement effectuée par M. R. ZAVADA le 25/10/2021. Eclairage moyen : 167 lux - Uniformité : 0,64 Valeur mini / maxi 0,43.

- E7

VILLEVOCANCE- Stade de VILLEVOCANCE - NNI N° 73420101, demande de classement effectuée par M. B. DELORME le 21/10/2021. Eclairage moyen : 131 lux - Uniformité : 0,55. Valeur mini / maxi 0,32.

Facturation au Club de : CHOMERAC, LA VALDAINE, PONT DE L'ISERE (PONT LA ROCHE), PLAINE DE JEUX BRIFFAUT 1 (LES PORTUGAIS DE VALENCE), SAINT ROMAIN DE SURIEU (AS LA SANNE) et VILLEVOCANCE.

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM lode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

Quelques rappels,

Pour la saison 2021- 2022, le relevé de Lux sera facturé 52,30 euros pour les clubs évoluant en District et 75 euros pour les clubs évoluant en Ligue.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Arrêté d'Ouverture au Public, (ou attestation de capacité) avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...). Sans ces informations, la capacité reste à 300 personnes, y compris les joueurs et dirigeants. Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Sécurité, Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** :
Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe.

Prochaine réunion de la Commission le mardi 14 décembre 2021 à 14h00 ;

Le responsable
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 16
du 17 Novembre 2021

INFORMATION SUR LES FORMATIONS CONTINUES

La commission en arbitrage vous rappelle que chaque arbitre doit être présent lors des recyclages organisés par catégories, le calendrier de ce recyclage est disponible sur le procès-verbal chaque semaine.

La commission regrette que lors du recyclage D4 de ce samedi 13 novembre, une vingtaine d'arbitres n'étaient pas présent, excusés ou non.

La commission vous informe qu'elle appliquera strictement le règlement intérieur et vous rappelle que cela concerne également la non-présence à ses stages.

La non-présence au stage avec envoi d'un mail d'excuse avant la réunion n'aura aucune conséquence.

La non-présence au stage sans avertir ou sans un mail d'excuse après la réunion aura pour conséquence 25 euros d'amende et 10 pts sur le classement d'assiduité.

La non-présence au rattrapage toutes catégories : 25 euros d'amende et 10 pts sur le classement d'assiduité même en cas d'excuse.

INFORMATION SUR LA TOURNÉE DE LA C.D.A.

La commission en arbitrage vous convie à une rencontre « Commissions de l'arbitrage – Clubs » afin de dynamiser l'arbitrage en Drôme-Ardèche.

Conformément au statut de l'arbitrage, chaque club devra répondre aux obligations minimales dont le nombre définitif minimal d'arbitres est communiqué lors de la parution du statut de l'arbitrage.

En outre, un référent en arbitrage identifié au sein de votre club est fortement conseillé pour assurer tout ce qui est lié à l'arbitrage. Cette personne est ainsi responsable de l'arbitrage dans votre club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de vos arbitres.

Lors de ces réunions d'échanges, nous aborderons ensemble les thèmes suivants :

- le fonctionnement de la commission,
- le recrutement et la fidélisation de vos arbitres,
- la fonction de référent en arbitrage au sein de votre club,
- l'explication et vos obligations au regard du statut de l'arbitrage

Pour cela, nous aurions le plaisir de vous rencontrer lors de l'une de ces 4 réunions décentralisées, à savoir :

- Lundi 22 Novembre 2021 à la salle Culturel de CHABEUIL (26) à 19h
- Jeudi 25 Novembre 2021 à la salle du club de SABLONS (38) à 19h
- Lundi 06 Décembre 2021 à la salle des fêtes de DONZERE (26) à 19h

Nous vous invitons à répondre par mail ci-dessous pour nous confirmer la présence de votre club :
arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Il est important que le référent arbitre et le président du club soit présent à cette réunion

La commission à l'arbitrage reste à votre disposition pour toute question.

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 20 & 21 NOVEMBRE 2021

- BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43)

Merci de contacter cette personne uniquement à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage (et non votre désignateur).

NOUVEAUX PROMUS EN CATEGORIE D 3

La Commission Départementale en Arbitrage a décidé, suite à une validation sur le terrain, de passer les arbitres suivants dans la catégorie D 3 :

- . DUPONT Yanis
- . HATTACH Imad
- . OHRAN Emre
- . ROSSE Daniel

GESTION DU PASS' SANITAIRE

Nous vous rappelons que lors des rencontres, la gestion du pass' sanitaire est effectuée uniquement par les responsables COVID de chaque club et non par l'arbitre. Il ne doit intervenir qu'en cas de litige ou d'un pass non valide pour savoir si un joueur peut ou non jouer.

Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

ATTENTION ! Le Pass' sanitaire doit être présenté lors de la vérification de la FMI et non après (Pas de ¼ d'heure de tolérance et surtout pas à la mi-temps en laissant le joueur sur le banc de touche).
Si le joueur ne le présente pas lors de cette vérification, il doit être retiré immédiatement de la FMI.

PORTAIL FFF

ATTENTION : si vous rencontrez un problème avec votre Portail FFF, veuillez contacter la Ligue à l'adresse ci-après : « pole-technique@fff.fr ».

La C.D.A. vous rappelle aussi que vous avez sur votre Portail des Officiels une rubrique « **messages** » qui est à consulter chaque semaine.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir.

En cas de carton rouge, veuillez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite de deux jeunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

En cas de dysfonctionnement du portail les officiels et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne, vous devez effectuer votre rapport circonstanciel avec envoi par mail à la boîte mail discipline.

DESIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail de la commission. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine ainsi que les horaires ou les terrains.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement partir du vendredi soir, après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que vos indisponibilités doivent être déposée 15 jours avant et doivent être gérées sur l'ensemble du week-end. Si vous ne déposez pas vos indisponibilités dans les temps et dans le créneau horaire, vous serez considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022

La CDA vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer un mail d'excuse à la boîte mail arbitre avec une copie à Roland VIALLET. Si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Et bien sûr, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

DECEMBRE 2021

- Samedi 11 décembre :

Formation continue des arbitres classés D3

JANVIER 2022

- Samedi 22 janvier :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FEVRIER 2022

- Samedi 12 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 19 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2022

- Samedi 5 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2022

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la commission de district de l'arbitrage vous rappelle que les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés sont toujours en vigueur pour la saison sportive 2021/2022.

Cette mesure a pour objectif d'améliorer la qualité du jeu, faire progresser les joueurs et par conséquent lutter plus efficacement contre la violence et les incivilités.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District, rubrique « arbitrage/documents arbitrage ».

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories, de veiller scrupuleusement au pointage des éducateurs diplômés en respectant les 2 points indiqués ci-dessous :

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

- En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui est mentionné dans le document ci-joint, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr avec copie à jmjpion26@gmail.com

L'attention des arbitres concernés est plus que jamais appeler sur le respect de ces mesures étant précisé que l'éducateur doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Et de bien le mentionner sur la FMI ans la rubrique « Règlements Locaux »

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

COURRIER DES CLUBS

. **U.S. DAVEZIEUX VILADON** : Courriel pour nous transmettre leurs condoléances pour le décès de Christophe GRUAU. Remerciements

. **MERLIN Stéphane** (Éducateur de L'AS VERNOUX) : Courriel pour nous transmettre ses condoléances pour le décès de Christophe GRUAU. Remerciements

. **U.S. PORTOIS** : Courriel pour nous informer du forfait de l'équipe SENIORS D3 pour la rencontre du 14/11/2021. Lu et noté.

. **F.C. HAUTERIVES GD SERRE** : Courriel pour féliciter l'arbitre de la rencontre SENIORS D3 du 14/11/2021. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

. **F.C. COLOMBIER ST BARTHELEMY** : Courriel pour féliciter l'arbitre de la rencontre SENIORS D4 du 14/11/2021. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

COURRIER DES ARBITRES

- . **ZERGUI Mohamed** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 12/12/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **AURIC Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons personnelles. Lu et noté.
- . **GALOYAN Arthur** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 03/12/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **PARTAMIAN Rémi** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 10/12/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **BEATTIE Elliot** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 15/11/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **CAUVIN Nicolas** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons de santé. Lu et noté.
- . **JOLIVALT Clément** : Courriel nous informant de sa mise en indisponibilité indéfinie suite aux problèmes familiaux. Lu et noté. Bon courage à vous deux.
- . **BOUAFFAR Mathéo** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 18 /11/2021 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **GAILLARD Enael** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons familiales (obsèques). Lu et noté.
Vous présente ses sincères condoléances.
- . **REBOUL Jean-Pierre** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons professionnelles. Lu et noté
- . **LAMY Félix** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons personnelles (pas de transport). Lu et noté
- . **LEBEAU Quentin** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons professionnelles. Lu et noté
- . **YANIK Nazmi** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons professionnelles. Lu et noté
- . **GONCALES Yoann** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons professionnelles. Lu et noté
- . **BAGHOUGHI Aziz** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021 pour raisons professionnelles. Lu et noté
- . **PERGE David** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des arbitres D4 & D5 du 13/11/2021. Lu et noté
- . **SHAMOIAN Ronaldo** : Courriel nous informant de son impossibilité d'arbitrer le 14/11/2021 ayant un problème de santé. Lu et noté.
- . **WEBER Stéphane** : Rapport Circonstancié de sa rencontre SENIORS D3 du 14/11/2021. Lu et noté.

. **JUSTIN Alexis** : Courriel nous informant de son changement de n° téléphone. Lu et noté.

. **CATALAYUD Renaud** : Rapport Circonstancié de sa rencontre SENIORS D3 du 14/11/2021. Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ECUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Pour ceux qui n'en ont pas ou l'aurait perdu, vous pouvez vous adresser à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€, il sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT